



La Bruyère

Commune Citoyenne

**COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie
Locale et de la Décentralisation
Art L1122-17 Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la
majorité de ses membres en
fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être
trouvée en nombre compétent,
elle pourra, après une nouvelle et
dernière convocation, délibérer
quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets
mis pour la troisième fois à
l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui
aura lieu **le lundi 30 septembre 2019**, à 19 H 30, **à la**
nouvelle Administration communale

Le Directeur général,

Y.GROIGNET



Le 20/9/2019

Le Bourgmestre,

Y.DEPAS

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 29 août 2019 : Approbation
2. Congé d'une Conseillère Communale : Liste ECOLO : Remplacement : Décision
3. Budget communal : Exercice 2019 : Modification budgétaire n° 2 : Services ordinaire et extraordinaire : Approbation
4. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2019 : Modification budgétaire n° 1 : Services ordinaire et extraordinaire : Prorogation du délai de tutelle : Approbation
5. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2020 : Prorogation du délai de tutelle : Approbation
6. Budget de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2020 : Prorogation du délai de tutelle : Approbation
7. Budget de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Exercice 2020 : Approbation
8. Budget de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2019 : Modification budgétaire n°1 : Service ordinaire et extraordinaire : Approbation

9. Budget de la Fabrique d'Eglise de Villers-Lez-Heest : Exercice 2020 : Réformation
10. Budget de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Exercice 2020 : Approbation
11. Budget de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx : Exercice 2020 : Approbation
12. Conseil Communal des Enfants (CCE en abrégé) : Règlement d'Ordre Intérieur : (ROI en abrégé) : Approbation
13. Patrimoine communal : Création d'une servitude de passage au profit d'un tiers : Section de Meux : Décision
14. Environnement : Traitement biologique de ruisseaux : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
15. Journée de l'Arbre 2019 : Achats de plans : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
16. Service des travaux :: Achat d'avaloirs et de trapillons : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
17. Patrimoine communal : Mise en sécurité des abords des écoles : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
18. Patrimoine communal : Bibliothèque : Section de Meux : Isolation acoustique : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
19. Patrimoine communal : Ecoles de l'Entité : Isolation acoustique : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
20. Patrimoine communal : Construction d'une nouvelle Administration communale : Financement partiel par la réalisation de biens : Intervention d'une société immobilière : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
21. Administration communale : Aide à la Promotion de l'Emploi (APE en abrégé) : Cession de 6 points par le CPAS : Approbation

A HUIS-CLOS :

22. Enseignement : Mise en disponibilité par défaut de charge à raison de 4 périodes d'un maître de religion protestante définitif à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
23. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (24 périodes) aux écoles communales de La Bruyère : Modification
24. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (24 périodes) aux écoles communales de La Bruyère : Modification
25. Désignation d'un maître d'éducation physique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère : Annulation
26. Désignation d'un maître de langue moderne temporaire à temps partiel (20 périodes) aux écoles communales de La Bruyère : Modification
27. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites dans le cadre d'une maladie professionnelle d'une institutrice primaire définitive à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
28. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
29. Désignation d'un directeur d'école temporaire à temps plein à l'école communale d'Émines
30. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles wcommunales de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2. Madame Carole Van der Elst a été élue Conseillère Communale sur la liste Ecolo au soir du scrutin électoral du 14 octobre 2019. L'intéressée attend un heureux événement familial pour les prochaines semaines et a, par mail du 2 septembre 2019, notifié son congé de maternité du 14 octobre au 2 mars 2020.

L'article L1122-6 §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation stipule « qu'à l'occasion de la naissance d'un enfant, le Conseiller Communal peut prendre congé. Il notifie le congé au Collège Communal par écrit en indiquant la date de début et de fin. La durée du congé est de maximum 20 semaines. Il prend fin au plus tard 20 semaines après la naissance »

Le paragraphe 2 dudit article ajoute que « le Conseil Communal procède au remplacement du Conseiller Communal pour la durée du congé si la majorité des membres du groupe auquel il appartient, le demande ».

Par courrier du 12 septembre 2019, le groupe ECOLO signale que Madame J. Demolder assurera le remplacement vu sa qualité de suppléante, première en ordre utile, vu les désistements de Madame J. Niessen et Monsieur J. Thollembeck.

3. Voir annexes

4.-5.-6. Le Conseil Communal s'est vu confié par le décret du 13 mars 2015, la qualité d'Autorité de tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Pour exercer cette mission, il dispose d'un délai de 40 jours, prorogeable de moitié, qui commence à courir dès réception de toutes les pièces justificatives requises de la Fabrique d'Eglise concernée d'une part, et de la décision de l'Organe représentatif agréé d'autre part.

Les Fabriques d'Eglise de Rhisnes et d'Emines ont remis à l'Administration communale leurs dossiers accompagnés des pièces justificatives respectivement les 29 et 30 août 2019.

En fonction du planning des séances du Conseil, il serait judicieux d'actionner la possibilité légale de prolonger le délai de tutelle de 20 jours afin d'éviter la forclusion en raison de la latitude laissée à l'Organe représentatif agréé d'émettre sa position dans ces dossiers pour respectivement les 18 et 19 septembre 2019.

7.

Recettes : 34.533,24 €	Dépenses : 34.533,24 €	Solde : 0 €
Participation communale : 12.201,82 € (15.975 € en 2019 et 13.411,07 € en 2018)		

8. La Fabrique d'Eglise de Rhisnes souhaite faire procéder au rejointoiment de l'abside et du pignon (côté cimetièrre) de l'église avant l'hiver.

Le montant des travaux s'élève à ± 18.000 € financé par une partie du reliquat du compte 2018.

Aucun effort financier supplémentaire n'est donc sollicité de la Commune.

9.

Recettes : 36.340 €	Dépenses : 36.340 €	Solde : 0 €
Participation communale : 13.098,41 € (10.676,87 € en 2019 et 15.014,55 € en 2018)		

Outre cette intervention ordinaire de la Commune, un montant de subsides extraordinaires de 15.000 € est également prévu pour la mise en conformité de la sortie de secours de l'église ainsi que de la cuve.

10.

Recettes : 27.515,80 €	Dépenses : 27.515,80 €	Solde : 0 €
Participation communale : 16.775,80 € (4.616,98 € en 2019 et 850,46 € en 2018)		

L'accroissement de la dotation ordinaire trouve sa principale origine dans le résultat négatif présumé de 2019 qui semble influencer par l'investissement lié à la rénovation de l'orgue.

La Fabrique d'Eglise envisage des réparations (\pm 10.000 €) conséquentes au bâtiment de l'église avec un financement intégral par le biais d'un subside extraordinaire communal.

11.

Recettes : 31.500,38 €	Dépenses : 31.500,38 €	Solde : 0 €
Participation communale : 20.923,53 € (20.811,39 € en 2019 et 21.154,22 € en 2018)		

Un subside Communal extraordinaire de 5.000 € est programmé pour permettre certaines rénovations dans l'église.

12. La déclaration de politique communale votée par le Conseil Communal du 28 février 2019, comprend le projet d'installer durant la présente législature un Conseil Communal des Enfants (CCE en abrégé).

Un règlement d'ordre intérieur de cette future assemblée a été élaboré et approuvé par l'Exécutif Communal.

Il appartient au Conseil de porter cette initiative sur les fonds baptismaux et de se prononcer sur les modalités de composition et de fonctionnement de ce nouvel organe.

13. Un couple d'habitants de Meux souhaite acquérir une parcelle de terrain contiguë à leur propriété mais séparée de celle-ci par une étroite bande de terrain communal obtenue par la canalisation du ruisseau du Warichet à cet endroit.

Il sollicite donc l'obtention d'un droit de passage officiel sur ladite languette de terre afin de pouvoir jouir complètement à l'avenir de l'ensemble de leur bien.

Le 8 août 2019, le Collège a émis un avis de principe favorable subordonné au maintien de l'accès à ladite canalisation ainsi qu'à sa protection.

Il appartient au Conseil d'entériner ou non cette prise de position.

14. Le 2 octobre 2003, le Conseil Communal a adhéré au contrat de rivière Meuse aval sur le bassin hydrographique de la Meuse avant d'approuver le 30 juin 2016, le programme d'actions 2017 – 2019 envisagées sur le territoire bruyérois dans ce cadre.

Parmi celles-ci figure le traitement biologique des eaux de la Meuse et du Warichet ainsi que du réseau d'égouts y raccordé.

Cette démarche repose sur un budget estimatif de ± 37.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

15. Comme chaque année à pareille époque, il est suggéré au Conseil de lancer une procédure de marché public destiné à acquérir les plants distribués gratuitement à la population lors de la journée de l'Arbre.

Cette occasion est également mise à profit pour se procurer les essences nécessaires au remplacement de celles mortes dans la haie plantée voici 3 ans entre Rhisnes et Saint-Denis.

Cette manifestation se déroulera le 23 novembre 2019 à Rhisnes.

Le devis estimatif atteint ± 6.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

16. Le service des travaux envisage, comme en fin de chaque exercice annuel, de reconstituer certains de ses stocks en fonction des utilisations rendues nécessaires durant celui-ci.

Cette initiative concerne ce jour les trappillons de voirie et les avaloirs.

Le coût global de ces acquisitions avoisine 15.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

17. Afin de contribuer à renforcer la sécurité des enfants, parents et enseignants aux abords des implantations scolaires, certains achats signalétiques sont envisagés.

Le devis estimatif s'élève à ± 24.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

18.-19. Les faux-plafonds de la bibliothèque communale ainsi que de l'ensemble des écoles de l'Entité, sont composés de plaques de plâtre qui génèrent une réverbération des ondes sonores responsables d'un réel inconfort acoustique.

Pour tenter de solutionner cette nuisance voire de la réduire autant que possible, il est proposé de placer des panneaux spécialement conçus à cette fin.

Le devis estimatif s'établit à 4.800 € TVAC pour la bibliothèque et à 14.800 € TVAC pour les écoles.

Mode de marché : procédure négociée.

20. Le 28 mars 2019, le Conseil a décidé notamment de confier aux services administratifs communaux la tâche de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'aliénation de diverses propriétés dont la Commune a accepté de se séparer afin de participer au financement partiel de la construction de la nouvelle Administration communale.

Après mûres réflexions toutefois, le 29 mai 2019, il optait pour le recours à un professionnel du secteur immobilier pour l'exécution de cette mission.

Aujourd'hui, il est suggéré de concrétiser cette option par le biais du lancement d'un marché public de services qui sera octroyé au soumissionnaire qui proposera le taux de commission le moins élevé. Toutefois, un mécanisme de bonification a été prévu afin d'inciter l'adjudicataire à rechercher les meilleurs prix de vente.

21. Le CPAS bénéficie de l'octroi régional de 26 points APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) qui affectés aux membres de son personnel contractuel répondant à certaines conditions, permettent de réduire la charge de la rémunération de ceux-ci.

En effet, chaque point représente une subvention de ± 3.115 € par an.

Cependant, 6 points ne trouveraient pas d'imputation possible au sein du Centre de sorte que celui-ci propose de les céder à l'Administration communale pour leur utilisation effective.

Cette cession peut être valorisée à hauteur de 18.689,1 €.

Il appartient au Conseil d'approuver cette opération.